

Compte-rendu Conseil Municipal n°3-

le 04/07/2020 – Salle de la mairie de Cazavet

Personnes présentes :

- Dedieu François
- Roques Jacques
- Quidot Emilie
- Osmond Géneviève
- Vidal François
- Casal Anne
- Emile Jacques
- Bonnefoy Serge
- Maestriepieri Romain
- Charles Marianne

Excusé : Sayavong Sayaphoum (pouvoir donné à François Dedieu)

Ordre du jour :

-Vote du budget communal / Composition de la commission locale des impôts directs/ Demande d'un usager / Questions diverses

Ouverture de la séance 9h45 par la maire Mme Osmond, avec une demande d'ajouter deux points en début de conseil municipal : travaux du ruisseau de Cazaux ; travaux mairie (toit et isolation), organisation des votes pour les sénatoriales.

Marianne est secrétaire de séance.

Point 1 : Validation du dernier compte-rendu Il est remonté des modifications à apporter au dernier compte-rendu du CM du 11/06/2020.

Emilie Quidot questionne le rôle du représentant du Comité National d'Action Sociale, dit CNAS. Le CNAS est l'organe d'actions sociales pour les personnels fonctionnaires publics et contractuels. Il permet des aides aux sorties culturelles, aux vacances, aux gardes d'enfants... Le représentant CNAS est convié à une réunion par an sur le département, qui est le lieu où les élus peuvent remonter des demandes des agents et prendront l'information à retourner aux agents de la collectivité.

Emilie Quidot ne souhaite pas avoir ce rôle, il est proposé à Serge Bonnefoy, qui aura une action de suivi de l'employé municipal, Jean-Louis. Il est validé que Serge Bonnefoy est titulaire et Emilie Quidot suppléante.

Il est indiqué deux modifications à faire sur le CR : commission communication/ commission sécurité. Marianne demande de modifier le nom de la commission urbanisme en commission aménagement, urbanisme et environnement. Par ce nom, le travail de la commission sera plus élargi afin de permettre une cohérence entre choix d'aménagement du territoire de la commune et les choix plus précis d'urbanisme. Mme le Maire rappelle que les commissions sont des outils de travail, de réflexions pour approfondir des thèmes, questions, actions. Les travaux seront présentés en séance de conseil municipal et les commissions devront se nourrir les unes des autres, elles sont

poreuses et non cloisonnées. Le conseil municipal valide le dernier compte-rendu une fois les modifications apportées telles que précisées ci-dessus.

Point 2 : Travaux sur le ruisseau de Cazaux Mme Le Maire explique l'urgence des travaux, suite aux dernières intempéries du 14 mai (fortes précipitations sur le massif de l'Estélas). Suite à une visite sur place avec les services concernés, il a été identifié les besoins et le Conseil départemental, maitrise d'œuvre du chantier, a proposé à la mairie un devis prévisionnel Mme le Maire présente le plan de financement sur la part commune concernant ses dépenses (document joint).

Le Plan de financement est validé à l'unanimité par le conseil municipal, qui autorise Mme le maire à signer tous les documents nécessaires à la recherche de financement (DETR) et à la bonne réalisation du chantier (préciser le planning prévisionnel). Vote : Pour 11, Contre 0, Abstention : 0

Point 3 : Travaux toiture et isolation mairie Il est présenté par Mme le maire, les travaux nécessaires au niveau de la mairie, suite à la tempête du 2/03/2020.

Ces travaux concernent la réfection de la toiture et dans les suites engagées par la commune, sur la transition énergétique, sont associé des travaux d'isolation de la toiture (mis isolant sous comble) et le changement des menuiseries.

Mme le Maire ne peut présenter à ce jour un plan de financement prévisionnel, car un seul devis est parvenu en mairie à ce jour. Elle demande néanmoins aux conseillers municipaux de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention (notamment sur l'isolation).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation d'un dépôt de demande de subvention pour ces travaux. (Mme le maire le précisera en termes de suivi d'information).

Vote : Pour 11, Contre 0, Abstention : 0

Point 4 : Organisation des votes des sénatoriales Il est nécessaire d'organiser au sein du Conseil Municipal, les titulaires et suppléants désignés pour voter aux sénatoriales qui auront lieu le 27/09/2020.

Ce vote est légalement fixé au Vendredi 10 Juillet. Afin de permettre à tous d'être présents nous fixons l'horaire à 18h30, à la mairie de Cazavet. Pour notre commune un titulaire et 3 suppléants sont à élire.

Point 5 : Mise en place de la commission communale des impôts directs L'installation d'une commission communale des impôts directs (dit CCID) est une obligation législative, qui doit être réalisé dans les 2 mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Elle a pour objet l'évaluation des impôts directs locaux des ménages (soit les trois taxes des ménages TH ; TFNB, TFB). La commune de Cazavet, doit fournir une liste de 24 noms auprès de la direction départementale des finances locales.

Le conseil municipal propose la liste suivante (document joint) en se donnant comme critères de choix : un équilibre entre hommes et femmes et avec le souhait d'éviter la présence de couple.

Le conseil municipal valide la liste à l'unanimité. Elle sera mise au propre et transmise auprès de la direction des impôts.

Point 6 : Le budget primitif communal 2020 Une séance de travail réunissant l'ensemble des conseillers avait été dédiée au budget.

En amont Mme le Maire et Marianne ont eu une séance de travail avec la trésorière publique et Mme le Maire a retravaillé avec la secrétaire de mairie le budget à plusieurs reprises.

La Trésorière publique est l'autorité qui produit le compte administratif en fin d'année budgétaire.

Elle réalise, en parallèle de la mairie, un budget à partir du réel des dépenses réalisées sur l'année et

le réel des ressources perçues. Ce bilan permet de vérifier la gestion réciproque afin d'éviter des erreurs. Les conseillers votent en premier lieu le compte administratif de l'année passée : Vote : Pour 11, Contre 0, Abstention : 0

Est ensuite présentée l'affectation des résultats de fonctionnement et investissement, selon le tableau ci-dessous : Vote : Pour 11, Contre 0, Abstention : 0

La proposition faite par Mme le Maire est de voter le budget par nature, c'est-à-dire « en détail » pour chaque partie que constitue le budget, soit de manière schématique, comme ci-dessous :
Section de fonctionnement Recettes de fonctionnement = impôts directs, dotations, loyers, recettes de la commune (qui a une régie publique pour les appartements) Dépenses de fonctionnement = le quotidien pour fonctionner (personnel, maintenance, fournitures...) Section d'investissement
Dépenses d'investissement = projet en cours, ou à venir Recettes d'investissement = subventions, emprunts précisées si notifiées (cad provisions semi-budgétaire) TOTAL Le budget doit être équilibré, par section, cad que les dépenses et les recettes sur une section doivent être identiques Et le budget est correct, quand il y a équilibre entre dépenses et recettes des deux sections. (Pour ceux qui souhaitent mieux comprendre la codification de la comptabilité publique, ils peuvent télécharger la nomenclature des communes, dite M14 <https://www.collectiviteslocales.gouv.fr/m14>)
- Recettes de fonctionnement : Vote à l'unanimité du budget des recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement : Vote à l'unanimité du budget des dépenses de fonctionnement
- Section investissement Vote à l'unanimité du budget des recettes d'investissement Vote à l'unanimité du budget des dépenses d'investissement

Point 7 : Demande d'un usager Mme le maire présente une demande faite par mail Cazavetois. Ils demandent l'acquisition d'une parcelle, située à côté de chez eux et qui appartient à la commune. Ils expriment le souhait d'en faire un verger, potager et de l'entretenir.

Des échanges ont lieu entre conseillers, il en est conclu qu'à l'heure actuelle, le conseil municipal vient de s'installer et n'a pas encore identifié les projets, développement souhaité.

Il est également rappelé par Mme le Maire que la commune n'a que très peu de foncier ; Également, la parcelle souhaitée reçoit les écoulements du chemin au-dessus et n'est pas cadastrée. Il est proposé de faire une réponse en ce sens, exprimant le souhait des conseillers de prendre le temps sur les biens communaux et de leur indiquer, éventuellement, des possibilités de vergers communaux, ou ils pourraient apporter leur investissement. Mme le Maire rédigera cette réponse, en copie aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est clôturée à 12h40.